

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 2 843 730 €.
Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie, B.P. 10010, Estrées-Denicourt, 80208 Péronne Cedex.
562 058 115 R.C.S. Péronne.

Avis préalable de réunion valant avis de convocation.

Conformément à l'article 130 du décret 67-236 du 23 MARS 1967, Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES sont informés que le Directoire se propose de les convoquer le VENDREDI 6 FEVRIER 2009 à 15 heures au Siège Social à ESTREES-DENIECOURT (80208) en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les résolutions suivantes :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la Société et présentation des comptes de l'exercice 2007/2008.
- 2°) Lecture des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.
- 3°) Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne.
- 4°) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission : rapport général et rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- 5°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice. Quitus aux Membres du Directoire, aux Membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission durant l'exercice.
- 6°) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 225-86 du Code de Commerce.
- 7°) Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard DESROUSSEAUX.
- 8°) Affectation et répartition du résultat de l'exercice. Fixation du dividende.
- 9°) Présentation des comptes consolidés :
 - lecture du rapport du Directoire,
 - lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
 - approbation de ces comptes consolidés.
- 10°) Pouvoirs.

Projets de résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire.

Première Résolution.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

a) du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice ouvert le 1er OCTOBRE 2007 et clos le 30 SEPTEMBRE 2008,

b) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve le compte de résultat et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés et arrête à 9 682 811,04 euros le bénéfice net comptable de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution . — L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et opérations visées par l'article 225-86 du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les conventions et opérations qui y sont relatées.

Troisième résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

1°) du rapport du Président rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,

2°) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
déclare prendre acte desdits rapports.

Quatrième résolution . — L'Assemblée Générale, conformément aux statuts et sur proposition du Directoire, décide d'affecter de la façon suivante :

le bénéfice net de l'exercice soit	9 682 811,04 €
qui, augmenté du report à nouveau soit	12 544 938,89 €
forme un total distribuable de	22 227 749,93 €
1°) aux actionnaires soit	6 286 140,00€
2°) au report à nouveau le solde soit	15 941 609,93 €
Total :	22 227 749,93 €

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 42 euros par action, imposable suivant la réglementation en vigueur, sera payable à partir du VENDREDI 13 FEVRIER 2009.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des résultats distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende
2004/2005	40,00 €
2005/2006	40,00 €
2006/2007	42,00 €

Cinquième résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2007/2008, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

Sixième résolution . — L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard DESROUSSEAUX vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six années, laquelle expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013/2014.

Septième résolution . — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent.

Nul ne peut représenter un actionnaire à cette Assemblée s'il n'est lui-même actionnaire et membre de ladite Assemblée ou conjoint de l'actionnaire à représenter.

Pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres ou faire notifier l'immobilisation de ceux-ci au plus tard cinq jours avant ladite Assemblée soit à la BANQUE BNP PARIBAS Securities Services, Services aux Emetteurs, Immeuble Tolbiac, 75450 PARIS CEDEX 09 soit au Siège Social à ESTREES-DENIECOURT 80208 PERONNE CEDEX.

La BANQUE BNP PARIBAS est chargée de la délivrance des pouvoirs nécessaires et des cartes d'admission.

En application de l'article R.225-71 du Code de commerce, les actionnaires pourront, dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'Assemblée, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance, peut solliciter, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Siège Social, un formulaire de vote par correspondance auprès de l'établissement qu'il a chargé de la tenue de son compte de titres.

En aucun cas un actionnaire ne peut retourner une formule portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Cet avis préalable de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de cette Assemblée à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

En application de l'article 221-1 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers, les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce sont mises à la disposition des actionnaires selon les modalités suivantes, et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1. Les documents et renseignements visés à l'article précité seront disponibles sur le site internet de la Société à partir du 20 janvier 2009 : <http://svi2.c2a.info/Publications.asp>

2. Tout actionnaire peut, s'il le souhaite, obtenir l'envoi desdits documents et renseignements ou les consulter sur simple demande adressé au siège social par courrier (Service Secrétariat Général) ou par voie de télécommunication électronique (télécopie : 33 (0) 3 22 85 34 35 ou e-mail : siege.administratif@vermandoise.fr)

Le Directoire.

0815158